Chronique régionale

La Souscription Faidherbe se monte actuellement à 267.000 francs 96.

Serait-ce l'assassin de Gouffé?

La police de Douai a arrêté hier matin, un vagabond sans ressources. Son identité a pu être constatée. Il se nomme Christian Collet, âgé de 30 ans, peintre. Il est originaire de Lyon. En le fouillant, on a découvert un fragment de lettre où il est question de la malle qui a contenu le cadavre de Millery.

L'individu arrêté a été mis à la disposition du parquet.

TRAMWAYS DE LILLE A LOMME et de Lille à Wambrechies

M. l'ingénieur des ponts et chaussées vient de faire connaître à l'administration préfectorale, que les travaux de prolongement de la ligne de Lille à Lomme jusqu'à la Carnoye, allaient commencer immédiatement et que les travaux de la ligne de Lille à Wambrechies, ne pourraient se faire qu'après la construction du chemin de fer de St Maurice à Haubourdin, c'est-dire, selon toute prévision, dans un an.

Nécrologie. — Jeudi, ont été ensevelis à Paris, les funérailles de M. Bourlier, inspecteur d'académie, directeur du musée pédagogique, de qui nous annoncions dernièrement la mort, à l'âge de 46 ans.

M. Bourlier fut un des plus brillants élèves du Lycée de Lille. Lauréat de rhétorique et de philosophie, il fut classé, au sortir de l'Ecole Normale supérieure, le premier au concours d'agrégation. Successivement professeur de philosophie dans plusieurs Lycées, puis inspecteur d'académie, il avait fait des questions pédagogiques, l'objet principal de ses travaux.

Après avoir été l'un des collaborateurs les plus compétents du directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'utilé leur publique, il fut chargé de la direction et de la reconstitution du musée pédagogique de Paris. En peu de temps, il sut accomplir et heureusement sa tâche, que le jury de l'Exposition Universelle décernait à son œuvre la plus haute récompense.

Le ministre de l'instruction publique était représenté, à ses obsèques, par son chef de cabinet, M. Milhien d'une foule de sommités universitaires et d'amis de M. Bourlier. L'inhumation a eu lieu le lendemain à Fincourt (Somme) dans le caveau de sa famille. Au bord de la tombe, M. Léon Lefebvre, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, camarade d'enfance de M. Bourlier, a prononcé une touchante allocution et rappelé en termes élevés les qualités, les talents, et l'activité infatigable de ce travailleur enlevé en quelques jours à l'affection des siens au moment où ces efforts venaient d'être couronnés par le plus éclatant succès.

Chronique Locale

ROUBAIX

Le mètier à tisser sans navette

Nous avons voulu voir ce mètier merveilleux, d'invention américaine; et, muni d'une aut risation de M. Victor Quey, nous nous sommes rendus au n 44, rue Beregnanscourt.

Au premier abord, ce mètier n'est que la vulgaire machine à tricoter, mais après examen c'est tout autre chose.

La machine à tricoter on la machine à fabriquer l'article dit *Jersey* n'emploient que quelques aiguilles.

La machine américaine dont M. Victor Quey est le propriétaire emploie *treize cents aiguilles avec seize chutes*, c'est à dire que le travail de la machine à tricoter est fait *seize fois* dans le même laps de temps.

On construit, paraît-il, en ce moment la même machine qui aura *trente-deux chutes* et qui par conséquent produira *trente deux fois* le travail dans le même laps de temps.

Au point de vue de l'article de Roubaix, cette machine jusqu'aujourd'hui est sans intérêt, mais si on la considère comme une nouvelle adjonction à la fabrication roubaisienne elle prend de suite une importance capitale.

Voyez-vous l'article bonneterie s'implanter à Roubaix?

Et quand nous disons bonneterie nous ne parlons que des résultats obtenus jusqu'à présent.

M. Victor Quey a la prétention que nous espérons voir se réaliser, de faire sur le mètier américain de la confection de draine, de la couverture, de la robe, de l'article meuble, etc., etc.

Jusqu'à présent ce n'est que du tricot... mais du tricot perfectionné et porté à la perfection.

Le grand mérite de la nouvelle machine est son énorme production.

C'est vraiment fabuleux... Un ouvrier peut produire en dix heures de travail, *cent soixante mètres* de tissu d'une largeur de 180 centimètres.

Nous attendrons quelques jours avant de parler des nouvelles améliorations que M. Victor Quey veut apporter à ce mètier.

S'il réussit, ce sera une véritable révolution dans la fabrication.

Cette machine qui ne demande pas plus de force ni plus d'emplacement qu'un mètier à tisser ordinaire, ne coûte pas mille francs.

— C. D.

Un accident de travail. — Hier matin, vers huit heures, un ouvrier débourreur de chez Wibaux-Florin, Florimond Broweille, âgé de 19 ans, demeurant rue du Fort, o-ur Vigin, a eu le doigt majeur de la main droite pris entre les engrenages en voulant ôter un morceau de déchet qui s'y trouvait dedans.

Il a été admis d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Désiré Bernard, enlevé prématurément à l'affection des siens, à l'âge de cinquante-cinq ans, après une longue et cruelle maladie.

On peut dire de lui qu'il ne laissera que des regrets parmi ceux qui l'ont connu.

Désiré Bernard est venu à Roubaix il y a une trentaine d'années. Il fut un des fondateurs et administrateur de la première société chorale qui existe à Roubaix.

Depuis lors, on ne l'a jamais en vain appelé à son concours quand il s'agissait d'une œuvre de bienveillance, il était toujours prêt, et bien des fois, près à l'improviser, il vint, en quelques heures, organiser des concerts au profit des malheureux.

Faire le bien en s'amusant et en amusant les autres, telle était sa devise.

Il y fut toujours fidèle.

Ce qui n'empêchait pas de s'occuper activement de ses propres affaires.

Parti de Paris, il fonda la maison Bernard Weissmann, dont la réputation n'est plus à faire.

Son funérailles auront lieu mardi prochain et nous sommes persuadé qu'une foule énorme tiendra à accompagner à sa dernière demeure ce joyeux et généreux camarade.

— C. D.

BULLETIN LAINIER

Marché à terme DE ROUBAIX-TOURCOING

DU 14 DÉCEMBRE

Cote officielle de 4 h. 1/2

Type n° 1 :	
Décembre	6.425
Janvier	6.25
Février.	6.10
Mars.	6.00
Avril.	5.90
Mai	6.00
Juin.	5.95
Juillet	5.95
Août.	5.95
Septembre	5.95
Octobre	5.95
Novembre	5.95
Type n° 2 :	
Décembre	6.[illegible]
Janvier	6.275
Février	5.95
Mars.	5.90
Avril.	5.90
Mai	5.90
Juin	5.875
Juillet	5.85
Août	5.85
Septembre	5.85
Octobre	5.85
Novembre	...

Roubaix-Tourcoing

Ventes du jour contrat n° 1 :

Janvier	16.000 à 5
Février :	10.000 à 6.10
Mars :	10.000 à 6.00
Avril :	35.000 à 6
Mai :	15.000 à 6.00
id.	5.000 à 5.95
Juin :	5.000 à 6.05
Juillet :	5.000 à 5.95
id.	25.000 à 5.95
Septembre :	10.000 à 5.975
id.	45.000 à 5.95
Octobre :	15.000 à 5.95
Total :	200.000 balles.

Tendance calme.

DU MOUVEMENT DES CAFÉS

CAFÉ BILLARDS, — RUE NAIN, 0, ROUBAIX

Concerts variés et lundi, soirée symphonique, de 6 à 11 h. Dîners à prix fixe et à la carte. Salons pour familles. Grande salle pour noces et banquets. n.o 7[illegible]

PRIX DU PAIN

pour servir de règle aux Boulangers

PAIN DE MÉNAGE	MONNAIE décimale
Composé de deux tiers de blé blanzé et un tiers de blé roux ou macaux. Le pain d'un Kilogramme et demi est taxé par Kilogramme, à.....	28 »
PAIN DE DEUXIÈME QUALITÉ	
Le pain d'un kilogr. et demi est taxé, par Kilogramme, à.....	31 »
PAIN BLANC	
Composé comme le précédent, avec extraction de 25 0/0 de son, remplacé par la même quantité de fleur. Le pain d'un kilogr. et demi est taxé, par kilog., à.....	34 »
PAINDE FANTAISIE (*Pain français*)	
Comme ci-dessus le pain de fantaisie.	
Le pain de 425 gr. est taxé à....	4 [illegible]
Les deux pains, à.....	7 [illegible]
Les quatre pains, à.....	18 500
Les huit pains, à.....	37 »

PRIME OFFERTE : Voir à la quatrième page la prime offerte par la photographie ELKAN.

TOURCOING

Les Orphéonistes Cricks Sicks se proposent d'offrir à leurs nombreux honoraires, une grande soirée bachique en janvier et un concert d'hiver la première semaine de février.

Accident. — Vendredi matin en sortant de chez elle, Mme Coupient, demeurant rue de la Haute-Voie, a glissé si malheureusement qu'elle a eu le poignet démis. Elle a reçu les soins de M. le docteur Devoyn.

Escroquerie. — Nous avons dit hier que M. de Lisconet, ingé d'instruction était venu la veille à Tourcoing à l'effet de procéder à une perquisition dans une maison de la rue du Cinquet.

Cette perquisition n'a pas amené de résultat; l'inculpé J. M., ne énergiquement avoir trempé dans les faits d'escroqueries d'une bande opérant à Roubaix à laquelle la justice à des raisons de le croire affilié.

Extradés et expulsés. — Les autorités belges ont reçu des mains de la gendarmerie de Tourcoing, le nommé Georges Varvenne, né à Roubaix, âgé de 28 ans, poursuivi par le parquet de sa ville natale sous l'inculpation de vol.

Un convoi d'expulsés belges sortant de diverses prisons françaises, a été dirigé sur la frontière par la gendarmerie de Tourcoing.

LILLE

MORT D'UN JEUNE HOMME au poste de police

Hier soir, vers sept heures, un jeune homme de quinze ans passait rue de Paris quand on l'aperçut tout-à-coup s'affaissant sur le trottoir.

On le transporta à la pharmacie Minet, rue du Sec *Arembault* et le docteur Cochez appelé en toute hâte pour lui donner ses soins déclara que le malade était victime des excès de boisson qu'il avait dû commettre dans la journée.

Le malheureux enfant fut conduit au poste de la station centrale, le commissaire le fit installer sur une paillasse.

Une heure plus tard, comme on n'entendait plus le bruit de sa respiration, un agent s'approcha de lui et constata avec effroi qu'il était mort.

Le docteur Cholin que M. le Commissaire fit immédiatement n'hésita pas à se prononcer sur le cas et constata que jeune homme, loin d'avoir succombé à la suite d'excès alcooliques, avait été enlevé par une congestion pulmonaire.

Proprement mis, vêtu d'un pardessus à pèlerine, porteur d'une boîte de compas, le gamin pouvait être qu'un écolier ou un petit employé de bureau.

On ne trouva cependant sur lui aucune pièce qui permît d'établir son identité.

M. le Commissaire de permanence téléphona la nouvelle dans tous les arrondissements et voici comment le père et la mère eux-mêmes furent mis en présence du cadavre de leur fils.

Celui-ci, qui est employé dessinateur chez M. Watquier, constructeur à Wasquehal, fréquente le cours de dessin académiques.

Il était donc sorti, après son travail, pour assister à la leçon. Ne voyant pas revenir à l'heure habituelle, M. et Mme Martinache (c'est le nom des parents) éprouvèrent des inquiétudes et se mirent à sa recherche en dirigeant leurs pas vers les écoles académiques. C'est au poste du 2e arrondissement, place St Martin, qu'on leur dit de s'adresser au bureau central.

Ce fut donc là que les pauvres parents apprirent la fatale nouvelle. La douleur de ces braves gens faisait pitié à voir.

Ils prirent aussitôt possession du cadavre de leur enfant qu'ils transportèrent en voiture à leur domicile, rue de Rouen, à Moulins Lille.

L'incendie de la rue Beaucourt-Decourcelle — Vendredi, vers six heures, un commencement d'incendie, provoqué, disait-on, par l'explosion d'une lampe à pétrole, avait éclaté chez le sieur Jean-Baptiste Robiquet, ostréicier, demeurant rue Beaucourt-Decourcelles. Le feu, rapidement éteint par les voisins n'avait atteint que quelques meubles. Mais à la suite de pertes rancuniers, une information a été ouverte à ce sujet et l'enquête a démontré que le patron de l'établissement n'était pas étranger à cet incendie. Robiquet a été obligé de l'arrêté et mis à la disposition du parquet, sous l'inculpation d'incendie volontaire.

Les accidents de la rue. — Hier, après-midi, un accident de voiture qui n'a pas eu de suites a eu lieu rue Nationale, à l'angle de la rue du numéro 110.

Un break, attelé d'un cheval fougueux, était sur le point de quitter le trottoir pour se diriger vers la place du Vieux-Marché, lorsque le cheval se mit à ruer et à faire des bonds. Une main s'en saisit et vint butter contre la devanture d'un magasin, sans causer le moindre désastre.

La voiture versa et par un hasard heureux les trois personnes qui s'y trouvaient ne reçurent aucune blessure.

LE NORD

LE CRIME DE FLERS

Nos lecteurs se souviennent peut-être d'une tentative d'assassinat commise chez M. Liénard, cultivateur, à Flers, par un ouvrier agricole nommé Henri Delbem, dit (Henri le boiteux), âgé de 52 ans, sur la personne de Rosalie Fremaux, servante chez M. Liénard.

Celle-ci avait reçu plusieurs coups de couteau au sein gauche, aux jambes et aux bras.

Le motif de ce crime était la vengeance. Delbem était employé chez M. Liénard lorsque pour une cause que nous ne connaissons pas il fut renvoyé. Il attribua ce renvoi à la servante et résolut de s'en venger. C'est pendant que tout le monde était aux champs qu'il pénétra dans la ferme et mit son projet à exécution; mais il prit la fuite.

D'actives recherches furent faites mais sans résultats, lorsque quelques jours plus tard M. Liénard reçut une lettre de Delbem, disant qu'il s'était fait justice lui même en se jetant dans l'Escaut et qu'il était inutile de le rechercher.

Malgré ces bruits la gendarmerie continua les recherches.

Il y a trois semaines quelle ne fut pas la surprise des habitants des environs de Flers d'apercevoir Delbem n'ayant pas l'air de se soucier de son crime.

La gendarmerie fut immédiatement prévenue et vendredi soir, elle procédait à son arrestation.

Interrogé, il avoua son crime.

Il a été transféré à Lille samedi.

LE CRIME DU BOIS DE BERSÉE

Les détails qui nous étaient parvenus en premier lieu sur le drame de Bersée, détails que nous avons publiés en même temps que ceux de la mort de Mme Gouffé, n'étaient pas d'une exactitude scrupuleuse.

D'après les nouvelles de la première heure, il était question en effet de l'assassinat de deux gardes-chasse, dont l'un, garde chasse du comte de Franqueville.

Aujourd'hui, il ne s'agit plus que du fils, Merlio Arthur, lequel a reçu une charge de plombs dans la jambe; l'amputation qu'on avait d'abord jugée nécessaire n'aura pas lieu, vu l'état satisfaisant du blessé.

Les faits se sont cependant passés à peu de chose près, comme nous l'avons raconté hier.

Ayant entendu tirer des coups de feu dans le bois, le vieux garde-chasse, sachant avoir affaire à des braconniers, s'était dirigé vers l'endroit d'où venait la fusillade et Arthur Merlio, ce jeune garçon aux prises avec les deux bandits gardés était aussitôt parti, muni de son fusil, dans l'intention de lui prêter main forte.

Au lieu de prendre un chemin sous bois, le fils Merlio suivit la route directe et, après avoir parcouru une centaine de mètres, se trouva en présence d'un individu qui lui tira un coup de feu dans les jambes. Le malheureux tomba à la renverse.

Le braconnier s'enfuit aussitôt à travers bois et rencontra bientôt le père Merlio qui le somma de s'arrêter.

Comme on le devait, le malfaiteur ne prêt et nullement à cette injonction et s'esquiva le plus prestement possible.

Merlio Merlio qui, de sa porte, avait regardé partir son fils, entendit sans peine les cris de la victime, appela sa mère et sa sœur et courut avec elles au secours d'Arthur.

Le garde champêtre de la commune, mis au courant de la situation, alla prévenir le maire qui arriva de suite sur les lieux accompagné de deux gendarmes de la brigade de Pont-à-Marcq, et tournée dans la commune.

Peu de temps après, M. Revaux, le brigadier de gendarmerie arriva.

A ce moment, des rattateurs avaient fait des recherches dans les prairies de Mesplès et avaient découvert, à travers champs, des traces toutes fraîches du passage d'un homme chaussé de gros souliers ferrés.

M. Revaux suivit cette piste et apprit bientôt qu'un individu, paraissant exténué de fatigue, s'était arrêté vers 9 heures du matin chez l'estaminet de la dame Lefebvre, cabaretière à Faumont, village voisin de Bersée. De plus, la cabaretière tenait pour le moins de suspicion le dit individu était un sieur Florentin Brisacq, âgé de 25 ans demeurant à Faumont, ayant la plus mauvaise réputation dans la commune.

On se rendit aussitôt à son domicile, où on le trouva couché et se disant malade; mais quelques taches de sang bottant sur ses vêtements avaient remarqué les empreintes, mais on ne les trouva pas, non plus que le fusil, qui avait disparu. Néanmoins, on trouva le gamin suffisamment valide pour aller sur la boue. Interrogé sur la provenance de cette cartouche, Brisacq répondit au gendarme que c'était lui qui venait de l'y mettre, afin de l'accuser.

Brisacq a été confronté avec la sœur de Merlio, et malgré le témoignage de celle-ci, il nie les faits qui lui sont reprochés.

Il a été amené à la maison d'arrêt de Lille, vendredi matin, où il a subi un nouvel interrogatoire; il a persisté dans son système de dénégation, et a prétendu que la cartouche trouvée dans une de ses poches y avait été mise par le brigadier de gendarmerie.

L'enquête continue.

Nous donnerons demain de nouveaux détails sur cette affaire.

DOUAI

Accidents. — Vendredi vers midi, un cavalier du 11e régiment d'artillerie, nommé Blondel, né à Trouville, près de Cambrai, était de corvée au magasin à fourrages. Il tirait une corde qui était obstrué par des sacs, pour assortir les bottes de fourrages chargées sur des voitures.

La corde céda à l'effort et le pauvre soldat tomba d'une hauteur de deux mètres. Il eut la tête gravement ouverte et la figure contusionnée. Son état est assez satisfaisant.

Chute. — Par suite des neiges gelées qui encombrent nos rues, le nommé Marcel, propriétaire Jean de Bologne, est tombé rue St-Jacques, samedi, vers trois heures après-midi. Il a reçu de bonne empreinte sur cheveux Cambrai, à l'Idéal de l'Europe et a pu regagner en voiture son domicile.

Incendie. — Samedi matin, vers sept heures, les clairons des pompiers sonnaient l'alarme. Un incendie venait d'éclater dans une maison de la maison n° 6, rue Monnet, habitée par les époux Moment, blanchisseurs.

Cette maison était en bois et n'est chauffée à une température de 70 degrés. On présumait que la chaleur a communiqué le feu à une cheminée en plâtre placée près du foyer et de la suie lingé suspendu.

Tout le linge d'une batterie d'artillerie, pantalons de treillis, chemises, caleçons, etc., tout a été brûlé. La perte évaluée à 300 fr. environ est couverte par une assurance. Nous devons signaler le dévouement de MM. Garet, vétérinaire, Poulain, Lecocq et Rogez, sapeurs pompiers qui arrivèrent les premiers sur les lieux du sinistre.

INFANTICIDES A LA FRONTIÈRE

La disparition d'enfant dont nous avons parlé, il y a quelques jours, a mis la police sur la trace une bande d'avorteuses.

Une nouvelle victime lui vient d'être opérée : celle d'une femme, parente de l'épouse D., mise sous mandat d'arrêt, lundi dernier, avec sa fille.

La femme D. a avoué avoir mis dans les langes de l'enfant de sa fille des pierres et du fer avant de le jeter dans le petit être dans un des étangs qui bordent la ligne de chemin de fer qui va de Quiévrain à Thulin.

Les recherches pour retrouver le corps n'ont pas encore abouti. Le parquet va, dit on, faire vider l'étang où la mère de l'accouchée a avoué avoir jeté l'enfant.

Vieux-Condé. — *Incendie.* — Le sanatorium de Vieux-Condé, a été le théâtre d'un incendie qui aurait pris de grandes proportions sans la promptitude avec laquelle les secours ont été apportés à ce pris naissance dans une mansarde de la maison Cordemus. Une lampe à pétrole qui a été, on ne sait comment, renversée sur le plancher, avait communiqué le feu à ce dernier.

Les ouvriers et les employés du chemin de fer arrivèrent aussitôt avec une pompe et se rendirent bientôt maîtres de l'incendie.

A dix heures, tout danger avait disparu.

La pièce a été en partie détruite, les murs et le plancher ont été endommagés. L'immeuble est assuré.

Les dégâts se chiffrent à 7.000 francs environ.

On remarquait sur les lieux du sinistre M. le commissaire central et M. le commissaire de police Dekerssinière.

Suicide. — Hier matin, vers 4 heures, le sieur Gonthier, chef cantonier, se rendait à l'écluse de l'Estran, quand, sur sa route, il trouva un chapeau de feutre et un parapluie abandonnés sur le pont. Il en fit aussitôt des recherches et aperçut flottant près de l'écluse, le corps d'un homme. M. Brogiez, commissaire de police, aussitôt prévenu, se rendit sur les lieux et après les constatations d'usage, fit transporter le corps à la morgue où il a été reconnu pour être celui de Jean-Baptiste Dupont, âgé de 63 ans, veuf, garde maritime à Dunkerque, et retraité de la gendarmerie maritime, demeurant rue Nationale, 37.

On attribue ce suicide à des chagrins de famille.

Sinistres. — On signale du 4 au 11 décembre, à minuit, 31 naufrages dont 21 steamers. Total depuis le 1er janvier 1887, 1.564 sinistres, dont 537 steamers.

On signale de Londres, 12 décembre 1887. — Le steamer *Ellen* de Newcastle à 950 0 sur le trois-mâts allemand *Matador*, qui vient d'arriver de Shields à Valparaiso, après une traversée de 150 jours.

Suite funeste d'un accident. — Le mi-heureux Gouin, journalier, âgé de 30 ans, dont nous avions annoncé la chûte dans la cale du vapeur *Emma*, et dans laquelle il avait reçu des brûlures, vient de succomber à l'hôpital après 18 jours de souffrances.

Accident. — Vendredi après-midi, à deux heures, le nommé François Mérouvel, âgé de 14 ans, fils de François, batelier, s'est fracturé le crâne en tombant dans la cale du bateau de son père.

Transporté aussitôt à l'hôpital, son état est des plus graves.

Nominations. — Nos marins. — Notre compatriote M. Beaucrand, Célestin, ex quartier-maître de timonerie, vient d'être nommé gardien de la marine après concours.

Il a été dirigé de Cherbourg sur le sémaphore du Touquet où il est appelé à continuer ses services.

Nos compliments.

Renvoi et de part. — On annonce l'arrivée prochaine à Douai de Mme Ernest, dont un de nants mer le « Bouet Villaumez » et un de cette to 66.

Ces deux petits navires qui sont partis de Cherbourg, le 3 décembre pour visiter les ports du Nord, prolitteront de leur séjour dans notre port pour procéder à des essais dans l'outillage du poste de torpilleurs établi ici.

— Nous enregistrons avec une vive satisfaction l'insuccès de notre compatriote, dont un de notre ancien ex-frégate de notre concitoyen M. le lieutenant de vaisseau Houette, actuellement commandant du vaisseau de l'Etat « Etan » bâtiment école des pilotes de la flotte. Nos félicitations.

AVESNES

Condamné en Belgique. — Nous avons annoncé il y a quelques mois l'arrestation à Avesnes, d'un sieur Edouard Rey, âgé de 25 ans, condamné en Belgique à deux ans de prison, 100 francs d'amende et 5 ans d'interdiction de séjour; Vercoyssen à 3 ans et 100 francs d'amende, Mestdag, 1 an de prison et 100 francs d'amende, Gigot Eugène, 6 mois de prison, Th. rée Masset, 6 mois, Edouard Gaillet, 1 an de prison et 100 francs d'amende, Jules Jules 3 mois et 50 francs d'amende.

ABUS DE CONFIANCE

et divulgation de secret de fabrique

Cette affaire importante est venue à l'audience d'hier du tribunal correctionnel.

Deux individus, les sieurs Désiré Flament et Alfred Kin, étaient assis sur le banc des prévenus. Un grand nombre de témoins sont entendus. M. Wolter, procureur de la République, occupait en cette circonstance le siège du ministère public.

Le principal témoin M. Jules Rombeau, fabricant de tapis est entendu.

Il déclare que depuis longtemps déjà il s'est dépêché de trouver le secret de la fabrication des tapis de Smyrne. Il avait été chargé par plusieurs grandes maisons de Paris, notamment par le Louvre de fabriquer des tapis ayant avec eux d'orient une ressemblance parfaite et dont le prix fut beaucoup moins élevé. Après quelques années de recherches et de tâtonnements il est arrivé à pouvoir fabriquer des tapis ayant beaucoup d'analogie avec ceux d'orient.

Ayant construit des métiers spéciaux, il lui fallait des ouvriers, il s'adressa à Kin qui travaillait à la manufacture royale de Tournai. Comme il se méfiait de ses ouvriers et leur demandait de passer un compromis de cinq ans, mais ils refusèrent. M. Rombeau avait pris soin de détorquer la laine avec laquelle il se servait, était donc fabrication spéciale, toute selon des formules que seul il connaît, et que Kin avait vu du dévirun du travail différent beaucoup d'avec la fabrique de Tournai.

Il y a quelque temps, son contre maître lui apprit qu'un de ses ouvriers le sieur Alfred Kin, avait pris l'habitude d'emporter ses outils chez lui, tels que transe-lin, pulgnes et ciseaux.

De plus on remarque qu'il consommait beaucoup plus de laine que ses autres ouvriers, ce qui était dernier ouvrier. Un samedi Kin emporta de nouveau ces outils, mais ne les rapporta pas.

On apprit alors qu'il était abouché avec le sieur Flament, qu'il lui avait donné les échantillons de laines enlevés de son métier. Kin se proposa de donner secret du métier secret à celui de M. Rombeau, et, avec l'aide du sieur G..., le mettre lui même à même de fabriquer à loge de concurrence de M. Lorthiois, également fabricant de tapis. M. Rombeau dépêcha une plainte, et Kin et Flament furent arrêtés.

Parmi les dépositions les plus importantes, nous citerons celle du sieur Vienne, âgé de 17 ans, apprenti chez M. Rombeau. Il était chargé de distribuer la laine aux ouvriers et a constaté que Kin consommait beaucoup plus de laine que les autres ouvriers.

Désiré Duquenne, contre-maître vient dire qu'un lundi les outils de Kin ne se trouvaient pas à son établi, on ne les a pas retrouvés malgré toutes les recherches.

Valentin Cambrai, ouvrier, travaillé à côté du métier de Kin; il lui a vu emporter ses outils ainsi que des épeules. Il avoue la laine enlevée aux épeules.

Kin prote le contre les paroles du témoin, il ne qu'il n'a jamais vu cet objet auquel.

A un autre témoin, Kin a déclaré qu'il avait fait des échantillons chez M. Lorthiois et qu'il en était très heureux.

Viennent ensuite plusieurs témoins à décharges, le plupart belges et employés de la fabrique de M. Rombeau, qui prétendent que les tapis fabriqués par M. Rombeau sont absolument identiques à ceux de la manufacture de Tournai.

Parmi ces dépositions, plusieurs sont contradictoires avec celles des témoins à charge. Une dame prétend que le sieur Kin a dimé chez elle à cette époque. Le jeune Vienne dire que son patron lui a ordonné de l'argent pour aller déjeuner en sa faveur, ce qui est comp étement faux. Au contraire, le sieur Giordano, père d'un jeune témoin à charge a soutenu Vienne pour lui faire aire un faux témoignage.

M. Sagard, employé chez M. Deurmont vient déclarer au tribunal qu'il a fourni des échantillons de laine au sieur Flament.

La prévention est donnée au procureur de la République.

Le réquisitoire

Je viens dans cette enceinte, dit M. Wolter, demander la protection de la loi pour ceux qui cherchent, qui travaillent, qui consacrent leur temps, leur fortune, pour progresser dans leurs affaires, contre d'autres à la cheville qui veulent accaparer les découvertes d'autrui. Cette affaire délicate a eu, au cours de l'instruction, nombreuses, et de nombreuses difficultés à établir. Il existe dans ce procès deux préventions, un abus de confiance et une divulgation de secret de fabrique.

L'abus de confiance, en ce qui concerne Kin, n'a pas besoin d'être démontré. Le témoignage, malgré les tentatives de contestation dont ils ont été l'objet, ne sont pas moins exigés à accuser Kin qui enlevait de la laine clandestinement. Dans ces circonstances la culpabilité de Kin est indiscutable.

Quand la police a fait une descente au domicile de Kin, elle a remarqué deux transe-lin appartenant à M. Rombeau. Kin a cherché à dérouter qu'il les avait fait faire chez le mécanicien de M. Rombeau. Il y a eu là une nouvelle preuve de la culpabilité de Flament, car le mécanicien a un traité exclu avec M. Rombeau pour lequel il ne peut pas construire de transe-lin sans l'assentiment du fabricant.

Dans quel but, Kin a-t-il commis le vol de transe-lin? Sans doute pour les vendre; personne? Non, c'est dans l'intérêt des concurrents de M. Rombeau.

Je vais dire à quoi ont servi les laines volées. Elles ont servi à faire aux échantillons de tapis-serie. Au dépens de l'industrie, Kin aurait avoué avoir fait trente échantillons, puis onze, puis sept ou nuit.

Je crois avoir suffisamment démontré la partie de Kin et Flament à l'abus de confiance; reste à examiner le fait de divulgation.

Le secret de fabrication est divulgué par la livraison des échantillons. Les tapis produits par M Rombeau sont pourvus d'identiques aux tapis d'Orient. Ce qui les divise c'est le point c'est la laine, et remarque point satisfait à la prix d'en de ces derniers. C'est le problème que M. Rombeau, a, en grande partie résolu. A des éléments suivant sont ajouter d'autres dus à son initiative.

La base de sa fabrication est la laine. Kin l'a bien connu, c'est pour cela qu'il en a volé.

Kin s'est entendu avec Flament, il est monté au métier dans la loge du concierge de M. Lorthiois; Kin a donné à son complice ce qui lui était nécessaire. Il y a donc divulgation complète.

Il reste maintenant une question accessoire. C'est de savoir pour qui tout cela devait servir. Il y a Crème Kin, Flament et Lorthiois qui ne crains pas de nommer M. Lorthiois.

C'est chez M. Lorthiois que le premier mètier est monté, c'est là lui qui en dédie le premier essai, c'est chez lui que les ouvriers travaillent pour Rombeau, tout indique.

Je termine en demandant toute la sévérité du tribunal sur cette affaire, l'application des articles 408 et 418 du Code pénal.

Remise du jugement

Après les plaidoiries de M. Chabet pour Kin et M. Faucheux pour Flament, le tribunal remet le jugement à huitaine.

***

Condamnations diverses : Henri Lancry, 15 jours de prison et 5 fr pour outrage public à la pudeur. — Antoine Batavia, 3 mois pour vagabondage. — Antoine Bilvaque, 6 mois pour le même délit. — Alfred Dubart, 1 an de prison et 1856 fr. d'amende pour fraude.

— M Codrant

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 14 décembre

LES Vols de trente mille francs DE TOURNAI

LE JUGEMENT

Le Tribunal correctionnel de Lille a rendu hier son jugement et a condamné : Noël-Gaston Rey à 2 ans de prison, 100 francs d'amende et à 5 ans d'interdiction de séjour; Vercoyssen à 3 ans et 100 francs d'amende, Mestdag, 1 an de prison et 100 francs d'amende, Gigot Eugène, 6 mois de prison, Théorée Masset, 6 mois, Edouard Gaillet, 1 an de prison et 100 francs d'amende, Jules Jules 3 mois et 50 francs d'amende.

LA FRANCE

LES GRÈVES

Namur, 14 décembre — Ce matin à 6 h., le trait du matin du charbonnage du Bonsard, à Tamines, a refusé de descendre. 200 ouvriers sont en grève.

Tout est calme.

La gendarmerie de Tamines est en permanence au charbonnage.

Les mineurs n'ont voulu donner à la direction aucune explication de leur détermination, mais on pense qu'ils se proposent de demander une augmentation de salaire.

La Fille des Camelots

La Fille des Camelots

PAS-DE-CALAIS

CALAIS

Passage. — La comtesse Alphonse de Rotschild arrivée par l'express de 3 heures venant de Paris, s'est embarquée à Douvre à 6 du soir sur le paquebot empressé, à destination de Londres.

Un objet anglais. — Il arrivé par le train de 5 heures 25 venant de Paris, un objet anglais, le nom de Porter qui, étant rempoyé à Londres était venu se réfugier en France, après avoir volé à son patron 60 livres sterling (18 milliards). Son extradition ayant été accordée par le gouvernement anglais, il a été arrêté à Morlaix et mis à la disposition du parquet de Boulogne.

Il a été remis entre les mains des autorités anglaises et partira par le paquebot de minuit.

Disparition. — Depuis le 10 courant, le sieur Emile Lefebvre, âgé de 20 ans, demeurant à Graveline, demeurant rue Mignard est disparu de son domicile. Voici son signalement, taille 1m 64, cheveux noirs, moustache et barbe, front couvert, yeux bruns, nez moyen, bouche moyenne, menton noire, menton rond, visage ovale, teint brun, vêtu d'un paletot drap noir, pantalon drap marron, casquette ambricaine, souliers à lacets, foulard de soie bleue rayées rouges et noires.

Les personnes qui pourraient fournir quelques renseignements relativement au dit jeune fèvre, sont priées d'en informer M. Vasseur, commissaire central.

Arras. — *Elections au tribunal de Commerce*

— Nous rappelons qu'aujourd'hui dimanche, aura lieu le second tour de scrutin pour la nomination du président, des deux juges et des juges suppléants du tribunal de commerce d'Arras.

Voici la liste des candidats présentés par le tribunal :

Président, M. L. Blondel, maître à Arras.

Juges titulaires : MM. J. Henrich-cque, brasseur et H. Trinchin, fabricant d'huile à Arras.

Juges suppléants : MM. Florentin Bauvin, négociant à Arras et François Bourdrez, constructeur à Saint-Laurent-Blangy.

Fête de Gymnastique. — Rappelons également qu'un grande fête de gymnastique sera donnée ce soir dimanche, au théâtre d'Arras, à 8 heures précises.

Un des principaux attraits de cette fête, dont nous avons publié le programme, sera la conférence de M. Defrançois, chevalier de la Légion d'Honneur, professeur de gymnastique à Saint-Laurent-Blangy. Il y a présidé par M. Galand, président de l'Association régionale « Gymnastique du Nord et du Pas-de-Calais.

Béthune. — Jeudi dans la soirée, M. Bastel, commissaire de police, a mis en état d'arrestation un pochard nommé Brabin Beuvr, 35 ans, qui, ayant commis quelques méfaits, se passait sur la Grand'Place et, qui au lieu d'obéir à l'agent de police lui a rétorqué qu'il retourner chez lui a refusé à d'injures.

Le pochard Beuvr a été condamné hier à 2 mois de prison.

Bully. — *Un brutal.* — Une plainte a été déposée à la gendarmerie contre un nommé Charles Blanchet qui, étant rentré chez lui en état de complète ivresse et y ayant injurié et frappé plusieurs consommateurs. Un agent de la police municipale, Louis Dufilot a été surtout fort maltraité.

Lens. — *Arrestations.* — Jeudi matin, M. le commissaire de police a arrêté un 35e régiment de ligne, le nommé Dusamps, originaire de Boulogne-sur-Mer, à l'effet de suicider en se jetant sur le rail, par une locomotive de la caserne de Bapinaude.

Dans sa chute de quinze à vingt mètres, Dusamps se fracturé la jambe droite blessures à bras et aux reins; c'est dans un état assez satisfaisant qu'il a été conduit à l'hôpital militaire. Cette tentative de suicide est attribuée au chagrin que Dusamps éprouvait d'avoir été puni de 60 jours de prison.

LA BELGIQUE

LES GRÈVES

Namur, 14 décembre — Ce matin à 6 h., le trait du matin du charbonnage du Bonsard, à Tamines, a refusé de descendre. 200 ouvriers sont en grève.

Tout est calme.

La gendarmerie de Tamines est en permanence au charbonnage.

Les mineurs n'ont voulu donner à la direction aucune explication de leur détermination, mais on pense qu'ils se proposent de demander une augmentation de salaire.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 13 Décembre

LES Vols de trente mille francs DE TOURNAI

LE JUGEMENT

Le Tribunal correctionnel de Lille a rendu hier son jugement et a condamné : Noël-Gaston Rey à 2 ans de prison, 100 francs d'amende et à 5 ans d'interdiction de séjour; Vercoyssen à 3